



Héritage financier suite au décès d un frère

Par **ROLLIER**, le **20/03/2017** à **22:03**

Bonjour

Mon frère célibataire sans enfant est decedé en Octobre dernier, il n a pas de biens matériel mais une somme d argent à partager entre 6 frères et soeurs
Quels sont les papiers nécessaires à remettre au notaires

Merci de me répondre

Cordialement

Par **Visiteur**, le **20/03/2017** à **23:25**

Bonjour,

Sachant qu'il n'y a que des biens meubles, vous pouvez régler cette succession sans notaire. Rendez vous à votre centre des impôts où l'on vous guidera sur les formalités, Notamment obtenir un certificat d'hérédité et le porter à la banque du défunt et remplir une déclaration de succession pour le centre des impôts (dans les six mois après le décès).

Par **ROLLIER**, le **21/03/2017** à **00:24**

Merci de votre réponse mais je voudrais plus de précisions, à savoir que mon frère n a laissé qu une somme d argent ? Il n avait pas de dettes ni de biens. La banque a transfere le dossier au notaire et ce dernier nous reclame : 1 extrait d acte de naissance-livret de famille-extrait d acte de mariage- contrat de mariage - ou trouner ces documents ?

merci de me repondre
cordialement